



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP : tarifs

Question écrite n° 7256

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur sa decision de baisser de 50 p 100 en janvier le tarif de la carte orange pour les habitants de la banlieue parisienne. S'il estime que cette mesure est normale eu egard aux graves problemes de transport qu'ont connus les usagers de la RATP et notamment les banlieusards, il regrette que cette decision n'ait pas ete etendue a tous les titulaires de carte orange. En effet, depuis quelque temps, il n'y a pas une semaine sans que des lignes de metro soient gravement perturbees. Certaines lignes comme Balard-Creteil connaissent d'ailleurs des mouvements de greve endemiques et il est tres regrettable que le ministre ait oublie ces usagers particulierement penalises. Aussi il lui demande de bien vouloir etendre la reduction du coupon a tous les titulaires de carte orange, ce qui sera une mesure de justice elementaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les greves recentes ont entraine une degradation du service offert par la RATP aux usagers, qu'ils habitent a Paris ou en banlieue. Ne pouvant plus assurer la circulation des trains de maniere satisfaisante, la regie a ete contrainte de fermer pendant plusieurs jours les lignes A et B du RER et certaines lignes de metro particulierement sensibles. C'est pourquoi le Gouvernement a demande que tous les utilisateurs d'abonnements de type « carte orange » sans discrimination soient indemnisés des desagrements qu'ils ont subis. A cet effet, le prix des titres orange valables au cours du mois de janvier ont ete reduits de 50 p 100 quel que soit le nombre de zones utilisees.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7256

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3739